

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1916/01/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

allemande moderne et qu'il est tout disposé à bien accueillir nos œuvres françaises.

Encore faut-il les lui présenter.

Or, nos grands éditeurs sont trop repus et trop satisfaits pour faire le moindre effort et pour imiter les Ricordi, les Sonzogno, les Baleïeff et les éditeurs allemands qui eux, ne craignent ni les dérangements, ni les dépenses pour lancer les œuvres de leurs compatriotes.

Pourquoi le Gouvernement ne s'en mêlerait-il pas ? Il s'intéresse au Commerce et à l'Industrie, et même à la Peinture, en organisant des expositions. Pourquoi n'enverrait-il pas là-bas quelqu'un faire des conférences sur notre art et organiser des auditions de Musique française dans les grandes villes d'Amérique ?

Les deux Sociétés des Auteurs aussi pourraient bien faire un effort, afin de profiter des circonstances.

Mais si l'on ne fait rien maintenant, alors que les sympathies du monde civilisé vont vers nous, nous, c'est-à-dire les musiciens français, resteront Gros Jean comme devant, et les Allemands et... les autres continueront à accaparer les programmes des concerts et des théâtres à notre détriment.

Voilà une belle campagne à faire pour votre journal, il me semble... Le résultat pourrait être magnifique, car si nous arrivions à conquérir l'Amérique, le chiffre des recettes de nos Sociétés d'Auteurs pourrait être doublé.

Sylvio LAZZARI.

*
*
*

M. Charles Tenroc

Critique musical à « Comœdia »

nous adresse l'article suivant sur un projet de Ligue pour la prépondérance de la Musique Française en France et sa propagation intensive à l'étranger :

Le temps n'est plus où il était élégant de proclamer que l'Art n'a pas de Patrie — comme si l'Art ne remplissait pas un rôle économique et social — la moderne Allemagne s'était chargée, au surplus, de démontrer, à nos dépens, l'inanité de cette généreuse illusion. A leur tour, nos artistes, glorieux enfants de France, nous prouvent tous les jours que c'est le sang de la Patrie qui circule dans leurs veines.

Quoi qu'il en soit, l'Art, comme la Science, comme l'Industrie, a mis au service du pays son œuvre féconde. Autant que la Science, autant que l'Industrie, il doit tirer profit des enseignements de la guerre.

La Musique, plus atteinte encore que la Peinture, par l'emprise tautonne, doit s'efforcer de réagir. Avec l'affranchissement, elle devra sauvegarder l'avenir et les intérêts personnels de nos musiciens français.

C'est pourquoi tous nos artistes ont le

droit, je dirai même le devoir, de se grouper comme les peintres et les industriels l'ont déjà fait. Ils ont le devoir impérieux de s'unir efficacement dans le but de lutter contre le retour des influences et aussi des erreurs dont ils ont subi les funestes conséquences, dans le but également de se compter, afin de marquer les hésitants, les internationalistes impénitents, les naturalisés douteux, les esthètes embusqués, les utopistes asservis, en un mot, tous ces veules qui fuyant la bataille voudraient ensuite avoir la plus belle part du succès.

Déjà, M. Saint-Saëns avait jadis poussé le cri d'alarme.

Déjà, la jeune école française, sous la conduite de M. Debussy, s'était dégagée de l'étreinte néo-germanique pour s'élancer vers un nouvel idéal.

Déjà l'enseignement de M. d'Indy s'était efforcé vers le retour des traditions nationales.

Déjà, MM. Gabriel Fauré, Gustave Charpentier, Alfred Bruneau avaient levé le drapeau des libertés latines.

Déjà, dans un effort peut-être quelque peu théorique, M. Xavier Leroux, préoccupé de toutes les questions concernant l'existence, l'avenir et les intérêts de la Musique française, avait fondé le *Groupe de la Musique*.

Aujourd'hui, l'heure va venir — elle est presque venue — de porter un coup décisif aux mercantis futurs du bluff et du snobisme austro-allemands. Il ne faut pas la laisser passer.

Il appartient à tous ceux qui s'intéressent aux destinées de la musique française de s'unir dans une ligue d'action énergique et intransigeante afin de rendre ces destinées plus glorieuses que jamais.

Il appartient au public de nous aider dans notre tâche en répudiant les produits d'un art étranger, si contraire au tempérament et à l'idéal français, sacrifiant, au besoin, certaines préférences d'un goût aujourd'hui périmé.

Les produits, nocifs pour notre esprit national, de l'art allemand, doivent être assimilés à ceux de leur négoce absorbant ; la main-d'œuvre tudesque doit être proscrite aussi.

Certes, il n'est pas question de priver nos jeunes générations des chefs-d'œuvre qui constituent le patrimoine esthétique d'outre-Rhin, ces trésors de la beauté humaine leur sont nécessaires. L'humanité libre et sentimentale de Bach, de Mozart, de Beethoven, de Gluck, de Haydn, de Schumann, issue des cultures latines, est immortelle, aussi bien que celle de Goethe et de Schiller, d'Albert Dürer et de Holbein. « Leur gloire est le soleil des morts » et les morts ne sont pas de ceux qui arrêtent la vie.

4 - PER - 0196
no 4 ; 1916

Leur art n'était point avarié par l'insolent orgueil prussien et l'esprit de conquête pangermaniste. « A cette époque de la vieille Allemagne, écrit M. Maurice Donnay, Beethoven, comme beaucoup d'Allemands, respire avec ivresse l'air de la liberté qui venait de France ».

Mais l'Allemagne moderne est condamnée. Il est des morts récents qu'il faut enterrer ; il est des vivants qu'il faut supprimer — et pour longtemps.

Pour combien de temps ? M. Maurice Donnay nous le disait : « Jusqu'au jour où l'Allemagne, d'abord vaincue, puis transformée, régénérée, non au point de vue militaire, mais quant à l'esprit, aura donné au monde des preuves indéniables qu'elle est rentrée dans la civilisation et dans l'humanité. »

Notre école de chant ne souffrira pas de cette quarantaine, au contraire.

Or, actuellement déjà, certaines tendances, certaines réticences, certaines réserves, certaines concessions d'intellectualisme prétendues supérieures, se produisent, sourdement masquées de raisonnements esthétiques. La théorie de « l'Art au-dessus de la Patrie » trouve des adeptes, timides encore, mais qui seront bientôt groupés et agissants.

Il faut réagir. Un des moyens les plus actifs est la formation d'une ligue anti-allemande groupant :

1° Les artistes, les chefs d'orchestre, les musiciens dans le refus d'interpréter la musique de l'Allemagne moderne ;

2° Les compositeurs dans l'affranchissement de leur idéal et de l'art national ;

3° Les directeurs de spectacles et de concerts dans l'exclusion des fournitures provenant de l'ennemi : œuvres et matériel, et plus tard dans le boycottage du personnel et des virtuoses austro-allemands ;

4° Les éditeurs dans une défense énergique et effective contre les concurrences étrangères, dans la suppression des ventes d'éditions austro-allemandes ;

5° Enfin le public dans la coalition de ses aspirations nationales et l'intransigeance de ses joies artistiques. Il ne perdra rien d'ailleurs à ne pas entendre ici jouer du Malher, du Lehar, du R. Strauss, du Reger, du Weingartner, etc...

Groupons-nous donc pour le triomphe de notre art national. C'est l'enthousiasme qui crée la beauté et qui permet de la découvrir. C'est le sentiment de la patrie qui fait de notre pays « la terre classique de l'éducation intellectuelle et artistique des nations ».

Tous ceux que ce projet intéresse sont priés de faire parvenir leurs nom et adresse ainsi que leurs observations à MM. TENROC et BRODIER, 10, rue Cavallotti, Paris, XVIII^e. Ils recevront ultérieurement une convocation pour

une réunion où on discutera de l'opportunité de ce projet.

L'Enseignement de la Musique dans les Ecoles

L'Enseignement de la Musique Vocale dans les Ecoles peut-il obtenir un résultat rapide et décisif ?

Oui, si l'on veut bien :

1° Faire connaître et aimer la Musique aux élèves ;

2° Les mettre à même de la pratiquer.

Pour obtenir vite et facilement ces résultats, il faudrait :

1) Vingt minutes de travail par jour ;

2) Une lecture musicale plus sérieuse ;

3) Le concert à l'Ecole à l'aide du Phonographe.

Expliquons-nous.

1° Il est nécessaire, mais suffisant, de consacrer chaque jour vingt minutes à la musique, en dehors des cours spéciaux. Pour cela, il faut que le professeur de classe collabore à cet enseignement, il doit être le précieux auxiliaire, le répétiteur quotidien du chargé de cours de chant. Il est bien entendu que le professeur spécial reste seul maître de diriger son cours. La collaboration que peut lui donner le professeur de classe consiste à apprendre aux élèves à lire rapidement les notes, à connaître les signes et les principaux rythmes *sans chant*, les *intonations* et le *chant* proprement dit restant l'apanage du professeur spécial.

La musique est un art qui a besoin d'être pratiqué, et l'habileté est le résultat d'un entraînement journalier. Actuellement en musique, les élèves ne font rien en dehors des cours. Les solfèges appartiennent à l'école ; distribués au début de chaque cours, ils sont repris lorsque le cours est terminé. Il faut donner un livre à chaque élève, il faut qu'il ait des devoirs à préparer en dehors du cours. Ces devoirs consisteraient en lecture de notes et de rythmes, et ce sont eux que le professeur de classe serait chargé de faire travailler et répéter.

2° Il faut donner une importance plus grande à la Lecture Musicale des notes et des rythmes sans chant.

L'avenir de toutes les Sociétés musicales, chorales et musiques d'harmonie en dépend. C'est faute de bons lecteurs que toutes ces Sociétés, qui pourraient